

PLAINE DE BAUD, DIMANCHE 12 FEVRIER 2023

Avant Programme

ENGAGEMENTS

Les clubs font leurs engagements pour la Tête de Rivière sur le serveur intranet de la Fédération Française d’Aviron uniquement bateaux courts et bateaux J10 à J14, les autres engagements se faisant par mail (fabien.aubanel@ffaviron.fr) aux mêmes dates.

Ouverture des engagements : Mercredi 18 janvier à 8h00.

Clôture des engagements : Jeudi 09 février à 20h00.

Envoi des programmes aux clubs concernés le vendredi 10 février à partir de 12h00.

DROITS D’ENGAGEMENTS ET CAUTION NUMEROS

3,00 euros par siège pour les catégories J10 à J18.

5,00 euros par siège pour les catégories Masters et Seniors.

Chèque à l’ordre de la SRR.

Un chèque de caution de 5,00 euros par numéro sera réclamé à votre arrivée (à l’ordre de la LRBA).

PROGRAMME DE LA JOURNEE

Le matin : 1x, 2x, 2- pour toutes les catégories.

L’après-midi : 4x, 4-, 4x+, Yolettes pour toutes les catégories.

**Engager sur le serveur Intranet les courses J10 à J14 UNIQUEMENT
(1x ou 2x le matin, 4x+ ou 4Yx+ l’après-midi)**

Pour les autres catégories, les clubs constituent les bateaux de leur choix et dans les catégories de leur choix également mais doivent impérativement signaler à l’organisateur les bateaux qu’ils souhaitent voir courir.

PARCOURS

- Les Courses se dérouleront conformément au Code des Courses de la FFA.
- Le parcours s'effectuera sur le bassin de la Plaine de Baud, dans le sens du courant. La distance sera de 3000m pour toutes les catégories. L'organisation se réserve le droit de ramener cette distance à 2500m si la propagation de plantes invasives au niveau du départ reste trop importante.
- La ligne de départ et la ligne d'arrivée seront matérialisées par des bouées. La montée au départ s'effectuera rive gauche, côté Base Nautique. Le champ de course sera situé rive droite.

HORAIRES

- Accueil des clubs à partir de 9h00 le dimanche.
- Les départs seront lancés et donnés toutes les minutes à partir de 10h30.
- Les équipages devront être sous les ordres du starter 5 minutes avant le départ.
- Les horaires de départ seront communiqués ultérieurement en fonction du nombre d'engagés.

LICENCES

- Chaque rameur devra être en possession de sa licence 2023 avec certificat médical à jour ou d'une pièce d'identité officielle.

REUNION DES DELEGUES ET FORFAITS

- La réunion des délégués aura lieu à 18h30 en visioconférence le samedi 11 février 2023.
- Changements et forfaits : ils devront être obligatoirement envoyés par mail à l'adresse fabien.aubanel@ffaviron.fr avant le vendredi 10 février 18h00. Passé cet horaire, les forfaits seront dus.

SECURITE, CHRONOMETRAGE, RESTAURATION

- La sécurité sera assurée par la SNSM.
- Le chronométrage sera assuré par les membres de l'ETR.
- Un service restauration (buvette) proposant boissons chaudes, froides, sandwiches, galettes saucisses sera mis en place à partir de 9h00.

La Présidente de la Société des Régates Rennaises



Martine SUREL RABIET

Le Président de la Ligue Régionale de Bretagne d'Aviron

Luc BODENNEC